

Cependant, monsieur l'Orateur, nous aurons pendant bien des années encore le problème annuel d'un chômage élevé des jeunes, surtout pendant les mois d'été. Les jeunes, au Canada, s'accrochent à l'espoir que le gouvernement abandonnera ses tentatives improvisées pour leur trouver des emplois—dont un trop grand nombre sans utilité—pour mettre au point une stratégie à long terme leur permettant de mettre leurs compétences considérables au service de l'expansion d'une nation prospère et meilleure.

Très clairement, les programmes mis en œuvre par le gouvernement n'ont pas entraîné les résultats voulus, surtout en ce qui concerne nos jeunes. Comme je l'ai dit au départ, des centaines de jeunes dans ma circonscription, et d'ailleurs dans ma province et partout au Canada, sont aux prises avec de graves difficultés. Beaucoup comptent sur un emploi d'été pour pouvoir continuer leurs études. Mais trop d'entre eux se heurteront à la dure réalité qu'est l'impuissance du gouvernement à leur fournir des emplois et de ce fait la possibilité de gagner pendant l'été quelques dollars qui leur permettraient de retourner à l'université.

Dans ma circonscription et dans ma province, la situation est encore plus critique car nous ne pouvons pas compter sur les géants de l'industrie pour fournir des emplois d'été à nos jeunes gens. Nombre de ces derniers ont été encouragés à s'inscrire à des écoles de métier, au collège des pêches et à l'université Memorial pour y acquérir une formation, pour se rendre compte plus tard qu'ils ne peuvent pas trouver un emploi chez eux. S'ils veulent trouver un emploi d'été pour quelques mois, ils doivent se rendre dans d'autres régions du Canada, privant ainsi Terre-Neuve des avantages de la formation qu'ils ont reçue. Tout cela est bien triste.

Le programme que le député de Peterborough (M. Faulkner) a tenté de défendre n'emploie que moins d'un dixième de la jeunesse canadienne. Dans ma circonscription, nombre de jeunes gens ont été invités à demander de l'aide dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse, pour essuyer un refus sans explication. Certains de leurs projets étaient extrêmement valables, utiles tant pour les étudiants qui les présentaient que pour les localités où ils vivaient. Trop souvent, les programmes approuvés étaient bâclés et mal conçus. Ils ont été approuvés aux dépens d'autres programmes qui auraient pu bénéficier à la province et aux localités.

Il est très clair, monsieur l'Orateur, qu'il faut agir. Je crois que le programme que le député a mentionné tantôt a été conçu hâtivement et qu'il n'aura évidemment pas l'effet voulu pour les jeunes gens en cause. A mon avis, le programme a été assez bien résumé par un ancien agent des projets de Perspectives-Jeunesse qui a déclaré que ce programme n'est qu'une sorte de loterie et qu'il s'agit du programme d'emplois le plus entaché de favoritisme qu'ait jamais lancé le gouvernement fédéral.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Comme il est 10 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement les délibérations relatives à la motion sont terminées.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LA HAUSSE DU TAUX DE LA PENSION D'INVALIDITÉ ET DES ALLOCATIONS

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la question que je soulève ce soir a trait à la nécessité d'étudier la hausse du taux de base des allocations aux anciens combattants. Je dois d'abord dire qu'au cours des dernières semaines, nous avons obtenu sous ce rapport les réponses exactes aux questions que nous avons posées. Le secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants (M. Francis) doit alors se demander pourquoi je soulève la question une fois de plus puisque je me dis satisfait des réponses données.

C'est qu'en dépit des assurances qu'on nous a données, il faut être vigilants et s'assurer que ces promesses ne seront pas perdues dans la curée de l'ajournement de la présente session. Je vais sans ambages faire une proposition ce soir du genre de celles qui n'approuveraient pas tous les députés s'il était 2 heures de l'après-midi et s'ils étaient tous présents. Mais à cette heure de la soirée alors que les vrais bûcheurs sont encore ici, je suis convaincu que cette proposition réunira l'unanimité.

Pour rappeler brièvement ce qui s'est produit, et sans répéter les questions et les réponses, je veux faire remarquer que le vendredi 17 mars 1972, comme le rapporte le compte rendu à la page 916, j'ai demandé au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Laing), s'il avait envisagé la possibilité d'augmenter le taux de base de la pension des amputés de guerre. Le ministre répondit oui sans équivoque. Je lui demandai alors si on envisageait d'augmenter l'allocation aux anciens combattants. La réponse du ministre n'a pas été aussi claire, mais j'ose espérer qu'il voulait dire oui.

• (2200)

Le vendredi 12 mai dernier, à la page 2233 du hansard, en parlant du bill prévoyant l'indexation des pensions et allocations versées qui relèvent du ministère des Affaires des anciens combattants, le ministre a dit très clairement, ce que nous avons beaucoup apprécié, que l'article sur l'indexation du taux de pension de base des invalides de guerre ne tranchait pas la question de la pension de base; il s'est même engagé formellement à y revenir plus tard.

Plus tard dans la session, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) et celui de Norfolk-Haldimand (M. Knowles)—un conservateur au très beau nom—a commencé à poser des questions pour finir par obtenir du ministre des Affaires des anciens combattants l'assurance qu'il accepterait volontiers que la question soit renvoyée au comité permanent des affaires des anciens combattants. J'ai alors demandé au président de ce comité s'il tenterait d'obtenir l'autorisation nécessaire afin que le comité puisse étudier l'affaire et il a aussi acquiescé.